



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Masseurs kinesitherapeutes

Question écrite n° 67572

#### Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'intégration sur la situation des masseurs-kinesitherapeutes reeducateurs. En effet, depuis plusieurs annees, les representants de cette profession de sante tentent de conclure un accord avec les caisses de securite sociale pour une juste prise en compte de leurs actes reposant sur la recherche de la meilleure qualite de soins. Devant un blocage tarifaire de cinq ans, elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour l'ouverture de reelles negociations comme le reclame le syndicat des kinesitherapeutes de la Seine-Saint-Denis.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement a propose aux organisations syndicales representatives des masseurs-kinesitherapeutes reeducateurs la negociation et la conclusion d'un protocole d'accord comportant des dispositions tendant a ameliorer les conditions d'exercice de la profession, a revaloriser la valeur unitaire de la lettre cle AMM et a mettre en oeuvre un dispositif de maitrise concertee de l'evolution des depenses de masso-kinesitherapie. Les organisations syndicales representatives de la profession n'ont pas accepte le protocole qui leur etait soumis. Les negociations en vue du renouvellement de la convention nationale des masseurs-kinesitherapeutes offrent l'occasion aux partenaires conventionnels de reexaminer l'ensemble des questions relatives aux relations de la profession avec l'assurance maladie et, en particulier, l'evolution des tarifs applicables. Le ministre des affaires sociales et de l'integration souhaite que ces negociations soient effectuees dans un esprit constructif afin de mettre en oeuvre des dispositions de nature a garantir une maitrise effective de l'evolution des depenses de l'assurance maladie liees a l'activite des masseurs-kinesitherapeutes reeducateurs.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Jacquaint Muguette](#)

**Circonscription :** - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 67572

**Rubrique :** Professions paramedicales

**Ministère interrogé :** affaires sociales et intégration

**Ministère attributaire :** affaires sociales et intégration

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 mars 1993, page 815